

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**12. CESSION A QUIMPERLE COMMUNAUTE DE LA PARCELLE CADASTREE BY 224, SITUÉE DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE VILLENEUVE BRAOUIC**

Exposé :

Il est proposé que Quimperlé Communauté acquière la parcelle cadastrée section BY 224 (1 000 m<sup>2</sup>), dont la Ville de Quimperlé est actuellement propriétaire, dans la zone d'activité de. Cette parcelle sera incluse dans les terrains mis à la disposition du nouveau délégataire retenu pour exploiter le réseau TBK à compter du mois de juillet 2020.

Un accord a été conclu pour céder à Quimperlé Communauté cette parcelle cadastrée au prix de 7€HT/m<sup>2</sup>, sous réserve de l'avis des domaines.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de Quimperlé Communauté.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur la cession de la parcelle cadastrée section BY numéro 224 pour une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup> au prix de 7€/m<sup>2</sup> sous réserve de l'avis des domaines
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 5 février 2020

Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 30 janvier 2020

P.J. : plan

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.